



**Quelques infos sur Mystic :**

Beaucoup de gens ont des préjugés négatifs sur les cochons, ou bien considèrent tout simplement que c'est normal de les manger puisqu'ils sont nés pour ça.

Pourtant, les cochons sont des animaux sensibles, curieux, affectueux et intelligents, qui souffrent terriblement d'être enfermés dans les élevages.

Probablement échappée d'un élevage, Mystic a été trouvée errante et mal en point. Alors quelle dû être tuée à l'abattoir depuis longtemps, cette truie joyeuse et amicale vit désormais heureuse en sécurité dans un refuge.



Chère amie, cher ami,

Quel chemin nous avons parcouru en 10 ans avec vous !

En 2008, L214 a vu le jour afin d'agir le plus efficacement possible pour les animaux d'élevage. Pour cela, **nous souhaitons nous attaquer prioritairement aux pires pratiques dont ils sont victimes**, tout en poursuivant ouvertement un objectif fort : mettre un terme à leur exploitation.

Avec vous, **nous avons déjà obtenu de belles avancées pour les animaux**. Faites un don aujourd'hui pour nous aider à dessiner chaque jour un peu plus les contours d'un monde où ils pourront vivre en paix à nos côtés.

**SOUTENIR L214 PAR UN DON**

24N

L214 puise ses forces dans l'engagement de ses membres et sympathisants.  
**Merci de nous aider à agir pour les animaux**



Je soutiens L214 par **un don** :

20€  60€  120€  ..... €

**Par ce don, je deviens membre de L214 ou je prolonge mon adhésion.**

Je souhaite en savoir plus sur la possibilité de faire un legs pour les animaux.

**Je retourne ce bulletin accompagné d'un chèque du montant de mon don à l'ordre de L214. Je peux également réaliser mon don sur don.L214.com (tous modes de paiement).**

**Je souhaite diffuser le L214 Mag, veuillez m'envoyer :**

10  20  50 exemplaires pour le diffuser

**MES COORDONNÉES**

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Courriel : .....

Téléphone : .....

**Association L214**

CS20317

69363

Lyon 08 Cedex

Déduction fiscale : 66% de vos dons à L214 sont déductibles de vos impôts, dans la limite de 20% de vos revenus imposables. Par exemple, après déduction fiscale, un don de 50€ ne vous coûte que 17€. Les reçus fiscaux sont envoyés au mois de mars de l'année suivant le don.

